



Guide pratique – Appel à projets pédagogiques Année scolaire 2015-2016

Depuis plus de sept années scolaires, le dispositif de l'appel à projets pédagogiques, mené en partenariat avec l'Education nationale, permet de soutenir différents types de projets que les professionnels des collèges publics de Seine-Saint-Denis mettent en place et qui nécessitent un soutien financier.

A titre d'exemple, les deux sessions de l'année 2015/2016 ont permis la réalisation de plus de 213 projets permettant ainsi à plus de 38 000 collégiens de mener des actions pédagogiques et éducatives dans les domaines de la citoyenneté, de l'écologie urbaine, de la lutte contre le décrochage scolaire et du soutien aux apprentissages, de l'éducation au goût, à la santé et à la nutrition, mais aussi de l'orientation et du traitement des déchets.

Inscrit dans le Projet Educatif Départemental (téléchargeable sur le site Internet du Département : http://www.seine-saint-denis.fr/Projet-educatif-departemental.html), il vise à favoriser l'ouverture culturelle des collégiens, enjeu majeur de la réussite scolaire et personnelle des jeunes séquano-dyonisiens.

Ce dispositif poursuit trois objectifs principaux :

- soutenir les directions des collèges et leurs équipes pédagogiques à la mise en œuvre de projets pérennes en faveur des élèves;
- soutenir des projets s'inscrivant dans les enjeux de politique éducative du Département;
- apporter un soutien financier complémentaire aux collèges au-delà de la dotation de fonctionnement.

■ CRITERES D'ELIGIBILITE ET DE FINANCEMENT :

Pour être éligible, le projet doit être voté en Conseil d'administration et être en partie financé par l'établissement. Il peut s'agir d'un financement sur les fonds de l'établissement ou de la valorisation de l'implication de l'établissement (heures supplémentaires des enseignants, utilisation de matériel).

Les projets peuvent se dérouler sur le temps scolaire ou la pause méridienne. Les différents moments alloués aux loisirs et à la détente (à travers les clubs par exemple) sont des temps nécessaires dans la vie quotidienne des collégiens et seront donc également pris en compte dans cet appel à projets.

Néanmoins, les projets inscrits dans le cadre de dispositifs propres à l'Education Nationale tels que l'accompagnement éducatif et l'Ecole ouverte ne sont pas éligibles.

De même, les projets entrant dans le cadre d'autres dispositifs départementaux (Culture et Art au Collège et Odyssée Jeunes notamment) ne sont pas éligibles. Afin de prendre connaissance de ces autres dispositifs, nous vous invitons à vous rendre sur le site du Département à l'adresse suivante : http://www.seine-saint-denis.fr/Actions-educatives.html

CRITERES DE SELECTION DES PROJETS PAR LA COMMISSION :

Suite à la double lecture des projets par les services départementaux du Conseil départemental et par le pôle Pédagogie de la Direction des Services de l'Education nationale, la commission interne de sélection des projets se réunit pour émettre un avis. Un rapport découle de cette commission et présente à la commission permanente du Conseil départemental un rapport avec les projets des collèges proposés au financement.

Les projets doivent s'inscrire dans le cadre des orientations du Département et de la réglementation de l'Education nationale.

Ils devront traiter l'un des sujets suivants :

- Citoyenneté (participation des collégiens à la vie de l'établissement, relations filles/garçons, etc);
- Lutte contre le décrochage scolaire ;
- Soutien aux apprentissages ;
- Développement durable (COP 21);
- Santé et bien-être ;
- Nutrition et éducation au goût ;
- Orientation:
- Climat scolaire (justice scolaire; la prévention des violences et du harcèlement; relations familles-école; qualité de vie à l'école, etc).

Les porteurs de projet doivent exposer leur démarche pédagogique ou éducative à l'appui d'un diagnostic du contexte de la classe et/ou de l'établissement qui a conduit à l'élaboration du projet. Cette étape permet ensuite de décliner les objectifs pédagogiques et éducatifs visés pour les élèves, la classe et le collège.

Par ailleurs, le projet doit être décrit dans son contenu et doit dégager une démarche pédagogique globale cohérente qui associera plusieurs disciplines et/ou un grand nombre des personnels de l'établissement.

De plus, le rôle et le mode d'intervention de l'ensemble des partenaires internes et/ou externes du projet doit être présenté en lien avec les objectifs pédagogiques visés et à chaque étape.

Enfin, le volet valorisation du projet doit également constituer une étape importante du projet afin d'asseoir les apprentissages pédagogiques mis en œuvre mais également de faire rayonner le projet au-delà du public visé initialement (élèves d'un même niveau ou plus largement du collège, parent d'élèves...)

Pour l'année scolaire 2015 – 2016, le Département et l'Education nationale fixent trois priorités :

Projets "Nous sommes la République"

Le Département a décidé, après les événements du 7 au 11 janvier 2015, de soutenir les dynamiques nées dans les établissements, en matière de transmission des connaissances et des valeurs républicaines et de promotion du rôle des collégiens comme acteurs de projets au sein de l'établissement, dans le cadre de l'appel à projets pédagogiques.

Il s'agit de les inscrire de manière pérenne dans les pratiques des collèges après les réflexions menées dans le cadre des assises locales et départementales sur la mobilisation de l'École et de ses partenaires pour les valeurs de la République, organisées par l'Education nationale.

Plusieurs thématiques peuvent ainsi être abordées : l' engagement citoyen, les commémorations , le vivre ensemble, la culture d'établissement et climat scolaire, l'éducation aux médias : création de journaux, blogs...

Pour toute information complémentaire et pour un accompagnement, vous pouvez contacter Chiheb Nasser / Marion Wacogne au Service du Projet Educatif et de la Jeunesse – 01.43.93.69.54 ou actioneducative@cg93.fr

Projets COP21

En 2015, le département de la Seine Saint Denis accueillera, sur le site du Bourget, la 21ème Conférence internationale de l'ONU sur le Changement Climatique (COP21).

Au regard du caractère exceptionnel sur notre territoire de cette manifestation, le Département de la Seine Saint Denis et l'Education nationale ont souhaité s'associer pour mobiliser les jeunes du territoire et permettre à la jeunesse de Seine Saint Denis de s'engager et de s'exprimer.

Outre la prise de conscience sur les enjeux du changement climatique que la COP21 peut susciter et qui accompagne les établissements dans leur mission d'éducation au développement durable, cet évènement est une occasion formidable d'amener les élèves à s'impliquer et à se mobiliser dans des actions à différentes échelles, dans des dynamiques inter-degré et inter-établissements.

4 grandes directions d'actions pédagogiques peuvent notamment se dégager :

- L'éducation au développement durable dans sa composante environnementale et plus particulièrement associée à la thématique du climat
- L'éducation aux langues vivantes par l'aspect multinational et multiculturel que revêt cette manifestation
- L'orientation, la formation aux nouveaux métiers de l'économie verte
- L'éducation aux médias, à la communication, à l'information, à la citoyenneté

Pour toute information complémentaire et pour un accompagnement, vous pouvez contacter Aurore Brachet au Service du Projet Educatif et de la Jeunesse – 01.43.93.69.54 ou actioneducative@cg93.fr

La semaine du goût

Cette année, la semaine du goût aura lieu du 12 au 16 octobre 2015 sous le haut patronage du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et du Ministère de l'Éducation Nationale.

Pour 2015, nous souhaitons sensibiliser les élèves à l'alimentation des 5 continents. L'objectif de cette action est notamment de proposer un repas par continent et par jour afin que les collégiens découvrent la diversité et la variété alimentaire de chaque continent. Cette action culinaire pourrait s'accompagner d'un travail pédagogique en amont avec l'équipe éducative.

Les collèges <u>avec une cuisine de production</u> peuvent déposer un dossier dans le cadre de l'appel à projet. L'enveloppe budgétaire est au maximum de 1 euro par repas.

Pour plus d'informations et pour un accompagnement, vous pouvez contacter Hélène Boutier (Diététicienne au Service de la restauration et de l'éducation au gout : hboutier@cg93.fr).

■ MODALITES DE SOUTIEN DU DEPARTEMENT :

• soutien financier:

Sont éligibles à la subvention les frais de fonctionnement liés directement au déroulement du projet, hors frais de personnel permanent. Le petit matériel, la rémunération d'intervenants extérieurs ou le transport pourront également être pris en considération.

Le montant global de la subvention versée par le Département dépend du type de projet présenté :

Type de projet	Définition	Montant maximum du projet	Subvention maximum	Commentaire
Coup de pouce	- 25 élèves concernés au maximum - et/ou projet de courte durée (moins d'un trimestre)	1 500 €	750 €	Non reconductible l'année scolaire suivante.
Initiative	- au moins une classe concernée ou un groupe d'élèves - projet de moyenne durée (plus d'un trimestre) - présence possible d'un intervenant extérieur (association, services du Département, etc)	3 000 €	Au plus 75% du montant total dans la limite de 1 500 €	Accompagnement méthodologique par le Département possible.

Type de projet	Définition	Montant maximum du projet	Subvention maximum	Commentaire
Pôle d'activité	- le projet s'adresse à l'ensemble de l'établissement - plusieurs catégories de personnel impliquées (enseignant, infirmière, CPE, assistante sociale, etc) - présence d'un intervenant extérieur (association, services du Département, etc) - vocation pluriannuelle.	Pas de montant maximum	Au plus 50% du montant total dans la limite de 3 500 €	Accompagnement méthodologique par le Département possible. Le projet se compose d'un ensemble d'actions cohérentes irriguant la vie de l'établissement sur une thématique donnée. Il fera l'objet d'un suivi particulier de la part du Département.

Le porteur de projet et l'établissement devront fournir un bilan pédagogique et financier du projet mis en place (envoi sur la messagerie actioneducative@cg93.fr). La transmission de ce bilan au Département conditionnera l'attribution d'aides futures au collège.

• soutien à la conduite du projet :

Un accompagnement méthodologique peut vous être apporté par le Département si vous rencontrez des difficultés dans l'élaboration de votre projet ou tout simplement pour répondre à d'éventuelles questions. De même, les chargés de missions du pôle pédagogie de la Direction académique peuvent apporter une expertise technique aux établissements.

Contact : <u>actioneducative@cg93.fr</u> ou la chargée de projets, Marion Wacogne, au 01.43.93.40.92 ou le secrétariat au 01.43.93.69.54.

Pour la Direction académique : Dominique Matet au <u>dominique.matet@ac-creteil.fr</u> ou 01.43.93.70.50

■ ENGAGEMENTS DES BENEFICIAIRES :

- faire mention du concours, tant financier que sous toute autre forme, du Département dans toute communication orale ou écrite et tout courrier relatif au projet, avant, pendant et après l'action menée;
- adresser au Département, et à l'issue de la réalisation du projet, un bilan des actions engagées, le budget réalisé et les dates de restitution des projets (journée portes ouvertes...):
- apposer le logo du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis sur tout document de communication (papier, numérique, etc.) ;
- informer le Conseil d'administration du soutien du Conseil départemental dès réception de la notification de subvention ;
- autoriser la publication sur l'extranet des collèges du nom du projet et de son auteur ainsi qu'un descriptif succinct de l'action menée afin de favoriser la mise en réseau des acteurs et l'échange des pratiques pédagogiques pour la conduite de nouveaux projets.

■ MODALITES DE DEPÔT DES DOSSIERS :

Un dossier devra être déposé pour chaque projet. Il devra impérativement comporter les pièces suivantes :

- une lettre d'accompagnement présentant le projet global et attestant de 6/9 participation de l'établissement au financement du projet ;
- la fiche-projet dûment remplie, signée par le chef d'établissement et avec le tampon du collège;
- la copie de la délibération portant sur le projet votée en Conseil d'administration.

<u>Pour être pris en considération, le dossier doit être envoyé complet</u> : par courriel, à l'adresse suivante : <u>actioneducative@cg93.fr</u>

La dernière page du dossier comportant la signature du chef d'établissement et le tampon du collège, sera scannée et transmise par mail à cette même adresse.

Calendrier de l'appel à projets pédagogiques :

Période de dépôt des dossiers	Du 31 août au 06 octobre 2015		
Commission d'examen CG/DSDEN	Semaine du 20 octobre 2015		
Passage en Commission Permanente	Courant du mois de décembre 2015		

Les collèges dont les projets ne seront pas retenus lors de la commission CG/DSDEN recevront une information par courriel.